



Communiqué de presse, 3 Juillet 2017

Réponse au courrier de 9 organisateurs américains paru sur ultrarunning.com et trailrunnermag.com

A la suite de l'article paru le 27 Juin sur ultrarunning.com et le 29 Juin sur trailrunnermag.com, l'ITRA souhaite répondre.

1. Il est écrit : "Catherine et Michel Poletti possèdent l'ITRA et l'UTMB®" ¹

Non, Catherine et Michel Poletti ne possèdent pas l'ITRA ni l'UTMB®. L'ITRA est une association, dont la gouvernance est assurée par un Comité Directeur et un Bureau Exécutif. Michel Poletti est l'actuel Président élu de l'association. Catherine Poletti fait partie des membres fondateurs de l'ITRA, ces derniers n'ont aucun pouvoir décisionnel au sein de l'association.

L'UTMB® est co-organisé par la SARL Autour du Mont Blanc et l'Association les Trailers du Mont Blanc. Catherine et Michel Poletti sont co-gérants de la SARL Autour du Mont-Blanc et co-directeurs de l'UTMB®

2. Il est écrit : "L'UTMB® et l'ITRA sont des entreprises avec des revenus estimés en millions d'Euros." ²

L'ITRA est une association de droit suisse à but non lucratif. Son bilan financier a été publié lors de l'Assemblée Générale du 11 Juin 2017 et a été envoyé à tous les participants.

Pour plus d'informations sur l'ITRA, y compris ses finances, vous pouvez consulter la présentation faite lors de cette Assemblée Générale [en cliquant ici](#).

Le budget d'organisation de l'UTMB® est porté par la SARL Autour du Mont-Blanc dont les comptes sont déposés chaque année auprès de l'administration française

¹ "Catherine Poletti, who, along with her husband Michel, owns UTMB and ITRA"

² "UTMB and ITRA are strictly for-profit enterprises, with revenues estimated in the millions of Euros."

3. Il est écrit : “L’UTMB et l’ITRA demandent aux organisations de payer pour avoir des points qualificatifs”³

Non, l’ITRA propose différents services aux coureurs et aux organisateurs, dont un service d’évaluation des courses. Ces services sont offerts aux membres de l’ITRA à jour de leur cotisation et payants pour les organisations non membres qui souhaitent en bénéficier.

Chaque organisateur décide des conditions de qualification nécessaires pour pouvoir s’inscrire à ses courses. Chaque organisation peut choisir les courses qui seront qualificatives pour ses épreuves, qu’elles soient évaluées par l’ITRA ou non. Le fait d’être inscrit dans la liste des courses qualificatives de l’UTMB® n’est pas payant.

4. Il est écrit : “Il manquait des points à Kilian Jornet pour courir l’UTMB®”⁴

L’organisation de l’UTMB® s’est assurée que Kilian Jornet avait bien ses points. Face au palmarès de ce dernier et compte tenu de la connaissance de la Hardrock 100 Endurance Run et du très petit nombre de finishers (entre 110 et 125), l’UTMB® a choisi d’ajouter rétroactivement la course, à titre exceptionnel, à sa liste de courses permettant aux coureurs de se qualifier (pour 6 points). Un choix approuvé par Dale Garland, directeur de course de la Hardrock 100 Endurance Run. Kilian Jornet a donc bien ses points pour courir l’UTMB® 2017.

A la suite des débats occasionnés par cet article, l’ITRA souhaite ainsi offrir toutes les explications concernant son organisation et son fonctionnement afin de répondre aux questions diverses le plus précisément possible.

Les faits

L’ITRA reçoit un courriel le 19 mars 2017 de la part de l’UTMB® indiquant que la Hardrock 100 Endurance Run accepte la proposition de l’UTMB® d’être course qualificative. Parallèlement à cela, l’UTMB® propose de mettre en relation le directeur de course de la Hardrock 100 Endurance Run avec l’ITRA, pour que cette dernière lui présente son organisation et son fonctionnement. La proposition est acceptée.

Trois jours plus tard, l’ITRA contacte la Hardrock 100 comme convenu et l’informe par courriel de l’organisation générale et des missions de l’association. N’ayant pas reçu de réponse à la suite du dernier e-mail envoyé, l’ITRA en a conclu que la Hardrock 100 n’était pas intéressée à rejoindre la structure. Les discussions se sont arrêtées là, aucune relance n’a été faite.

³ “UTMB requires ultra races to pay an annual fee to ITRA to earn qualifying “points.” [...]. Many other races, including Run Rabbit Run, Bighorn and Wasatch, have also been approached by UTMB/ITRA and asked to pay to qualify for UTMB “points.””

⁴ “It stated, in essence, that Kilian Jornet (defending Hardrock champion) wished to run UTMB, but since Hardrock had not paid to join ITRA, Kilian lacked the qualifying UTMB “points.””

A ce jour, la Hardrock 100 Endurance Run n'est donc pas adhérente à l'ITRA et ne fait pas partie des courses évaluées par l'ITRA.

Organisation de l'ITRA

L'ITRA est une association internationale à but non lucratif. Si le solde de l'association est positif, il est réinvesti pour financer le développement et les activités de l'ITRA.

Ses membres sont des coureurs, des organisateurs et des fédérations nationales d'athlétisme. Elle compte à ce jour 14 membres fondateurs, 14 membres institutionnels, 874 membres organisateurs et 3198 membres coureurs de 84 pays différents.

Les organisateurs et les coureurs sont représentés par 86 représentants nationaux élus pour 2 ans par les membres coureurs ou organisateurs de chaque pays.

L'ITRA est dirigée par un Comité Directeur démocratiquement élu composé de 2 membres fondateurs, 8 membres institutionnels, 8 membres organisateurs et 4 membres coureurs.

Le travail quotidien est de la responsabilité du Bureau Exécutif, composé du président, de 4 vice-présidents, du secrétaire général et du trésorier. Le Bureau Exécutif est élu par le Comité Directeur. Michel Poletti est le Président actuellement élu.

Tous les membres élus de l'ITRA sont bénévoles : ils ne reçoivent aucune rémunération pour leurs fonctions au sein de l'ITRA.

L'ITRA compte 4 salariés à temps partiel ou à plein temps.

Les statuts de l'ITRA sont [disponibles ici](#).

Comment fonctionne l'ITRA ?

L'ITRA apporte des services à ses membres, mais offre également des services gratuits à tous les organisateurs ou coureurs. On dénombre à ce jour 918 comptes organisateurs et 29 474 comptes coureurs gratuits.

L'ITRA a mis en place plusieurs commissions pour travailler sur les différents sujets qui concernent notre sport :

La commission santé

Elle réunit des médecins et des chercheurs dans le but de comprendre les effets du trail sur la santé et de développer un programme de santé pour les coureurs.

La commission sécurité

Elle propose des solutions aux organisateurs pour les aider à améliorer les dispositifs de sécurité et de secours mis en place sur leur course (le guide de la sécurité est téléchargeable gratuitement en 6 langues sur le site de l'ITRA en [cliquant ici](#)).

La commission qualité

Elle proposera bientôt aux organisateurs une méthode pour évaluer la qualité globale de leur course.

La commission ranking et évaluation

Elle a mise au point l'Indice de Performance et le calcul des points ITRA.

- de nombreux travaux sont menés pour affiner le calcul des côtes et de l'Indice de Performance, d'autres paramètres pourraient entrer en jeu dans ce calcul d'ici peu.
- les évaluations de course se font depuis le compte ITRA de l'organisation. La création du compte est gratuite, l'organisation peut décider d'être adhérente ou non. Dans le cas d'une adhésion, les frais annuels couvrent les demandes d'évaluations toute l'année, sinon le prix d'une évaluation est de 100€. Seuls sont pris en compte des critères mesurables pour évaluer les courses, à savoir: la distance et le dénivelé.

La commission Championnats du Monde

Elle élabore les cahiers des charges technique et communication et les diffuse à l'IAU et à l'organisateur local. Elle travaille conjointement avec l'IAU et l'organisateur local pour l'organisation des Championnats du Monde.

La commission athlètes élites

Elle est sollicitée lorsque le Comité Directeur doit prendre des décisions stratégiques pour l'association.

Pour plus d'informations sur l'ITRA, y compris ses finances, vous pouvez consulter la présentation faite lors de l'Assemblée Générale [en cliquant ici](#).

Les informations clés à retenir

L'ITRA évalue les traces GPS des organisateurs qui en font la demande.

Les points attribués par l'ITRA aux courses permettent aux coureurs de s'inscrire sur certaines épreuves qui exigent, dans leur règlement de course, un minimum de points (UTMF, Lavaredo Ultra-Trail®, Madeira Island Ultra-Trail®, UTMB®, Trail Verbier Saint Bernard, Mauna to Mauna Ultra,...).

L'ITRA n'intervient pas dans les choix fait par les organisateurs concernant leurs courses qualificatives. Ceci n'est pas du ressort de l'ITRA, mais des organisateurs uniquement.

Pour plus d'informations:

CONTACT ITRA

Tel: +41 (0) 2 15 19 02 08 - Email: contact@itra.run

RELATIONS PRESSE ITRA

INFOCÎMES: Anne Gery

Tel: +33 (0)4 50 47 24 61 - Mobile : +33 (0)6 12 03 68 95 - Email: annegery@infocimes.com